

la carte blanche

Christophe Depreter CEO de la Sabam

L'économie culturelle au bord du chavirage

Les auteurs voient leurs œuvres circuler sur le web sans percevoir de rétribution. Malgré un message positif de la Commission européenne, la numérisation massive met en péril le secteur culturel à l'échelle internationale.

Un ami me racontait récemment l'histoire suivante : il a réalisé et produit plusieurs films pour enfants qui ont été diffusés dans les salles de cinéma en Belgique. Ces films ont enregistré des dizaines de milliers d'entrées. Mais presque simultanément, ils se retrouvent sur YouTube sans que, bien sûr, cet ami ait donné un quelconque accord. Aux fins de protéger ses droits d'auteur et de producteur, il a essayé maintes

fois de les faire disparaître de ce service. Je vous passe les détails, mais c'est une procédure lourde et totalement inutile puisque, à peine supprimés, les films réapparaissent aussitôt. A ce jour, ils ont été visionnés des centaines de milliers de fois.

Le problème, vous l'aurez compris, c'est que les salles de cinéma, les distributeurs, les télévisions rémunèrent la diffusion du film, alors que YouTube n'a rien payé aux ayants droit. Pourquoi ? C'est simple : YouTube peut se réfugier derrière une directive européenne qui le protège totalement contre les revendications de l'auteur à partir du moment où ce n'est pas YouTube qui a pris l'initiative de placer le film sur son site.

Inutile de dire que ce pro-

blème se pose pour un nombre illimité de scénaristes et réalisateurs, mais aussi d'auteurs et de compositeurs. La grande majorité des créateurs sont ainsi mis dans une position intenable : leurs œuvres circulent massivement sur internet, mais ils n'en voient pas le premier centime...

Qui peut encore ignorer que le monde entier, à commencer par la culture, est en train de se numériser totalement et définitivement ? Les œuvres, comme biens et services, sont appelées à être diffusées quasi exclusivement par internet. Si l'on n'y prend pas garde, cette circulation se fera sans aucune rémunération pour les créateurs des œuvres, des biens, des services.

C'est donc l'ensemble de l'économie culturelle qui risque de chavirer sans que cela semble émuvoir quiconque.

Des outils insuffisants

Et pourtant, cette économie, selon un rapport effectué par EY (1), est la troisième industrie européenne en termes de main-d'œuvre (7 millions d'emplois, bien avant la sidérurgie ou l'industrie automobile ; elle concentre 19,1 % de l'emploi des jeunes de 15 à 29 ans) et représente 4,2 % du PIB européen. Mais si l'on n'y prend garde, elle risque de disparaître.

Qui peut encore feindre de croire qu'on sauvera notre culture avec les outils actuels ?

Il est donc urgent que le monde politique, belge et européen prenne conscience que l'on

doit agir autrement que par de beaux discours. Un message positif a été lancé ce 25 mai par la Commission européenne, qui se déclare préoccupée par une juste répartition de la valeur générée par la distribution en ligne d'œuvres protégées par le droit d'auteur (COM 2016 288/2), et qui annonce une initiative concrète pour l'automne.

Encore faudra-t-il résister au rouleau compresseur des lobbys des fournisseurs de services. Il faudra également que notre pouvoir exécutif soutienne le travail courageusement entrepris par la Commission.

Mais une chose est certaine : il est temps que les multinationales qui exploitent des œuvres pour se propulser au 1^{er} rang

mondial des sociétés bénéficiaires, soient responsabilisées, d'une façon ou d'une autre, et rémunèrent dignement les créateurs à la source de leurs profits.

Il est également temps que certains fournisseurs de services importants qui respectent parfaitement le droit d'auteur (Apple, Spotify, Deezer, Netflix...) puissent se mouvoir dans un contexte concurrentiel où chacun est soumis aux mêmes règles.

Sans une réaction rapide et courageuse, on peut inventer tous les subsides que l'on veut, ce sera la fin de la Culture. ■

(1) EY, Les secteurs culturels et créatifs européens générateurs de croissance, décembre 2014